

CHARTRE

DE

DONATION DE PLUSIEURS ÉGLISES

A L'ORDRE DE SAINT-RUF

PAR L'ARCHEVÊQUE DE LYON HUGUES 1^{er}

(30 juin 1090).

L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Ruf fut fondé à Avignon, en 1039, sous la règle de saint Augustin : sa diffusion en France et en Europe fut rapide. L'archevêque de Lyon Géboin, *de bienheureuse mémoire*, lui concéda, de l'assentiment de son futur successeur Hugues I^{er} de Bourgogne, alors évêque de Die et légat du Saint-Siège, l'église Notre-Dame de la Platière avec ses dépendances. Les moines de l'Île-Barbe firent quelque opposition à l'établissement des religieux de Saint-Ruf à Lyon. L'affaire fut soumise au jugement des évêques de Mâcon, de Châlon, de Grenoble et de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui confirmèrent les chanoines dans leur possession. Hugues, devenu archevêque, ratifia cette sentence, de concert avec l'archevêque d'Arles, et ajouta à la donation primitive l'église de Saint-Julien de Condesiat. Dès lors, l'ordre de Saint-Ruf ne semble plus avoir été inquiété à cet égard. Dans sa bulle du 19 septembre 1095, le pape Urbain II lui confirme *ecclesiam Sancte Marie infra urbem Lugdunensem*. Ses successeurs,